



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 67315

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'examen du code de la route. La sélectivité de l'examen écarte et décourage de nombreux candidats. Il désire connaître les statistiques en la matière.

## Texte de la réponse

S'agissant des pourcentages de réussite à l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire, les données au plan national, pour l'année 2004, sont les suivantes : taux de réussite toutes présentations confondues : 58,35 % ; taux de réussite en première présentation : 63,11 %. Pour le département de la Lozère, les taux de réussite sont respectivement, toutes présentations confondues et en première présentation, de 49,70 % et 55,94 %.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67315

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 2005, page 6125

**Réponse publiée le :** 16 août 2005, page 7910